

**REPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT  
DU  
GARD**

<b>Nombre de membres</b>	
<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>
19	17
<b>Présents</b>	<b>Qui ont pris part au vote</b>
13	14

**Date de la  
convocation  
21/02/2020**

**OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION**

**AFFECTATION  
DU RESULTAT  
2019**

**BUDGET  
GENDARMERIE**



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N° 19  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BIZANIER (excusée)
- G. ADEL (excusé)

**Karine PERROTIN a été nommée secrétaire**

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget Gendarmerie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 91 097,22 €
- un déficit d'investissement de 146 993,71 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 91 097,22 €

\* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 0 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200227-DE19-270220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020

Affichage : 02/03/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

